

**AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT 2024- n° 24-055  
RELATIF A LA MODIFICATION DE L'ADRESSE DE LA PETITE  
CRECHE « BABILOU CLUSES CHAUTEMPS » A CLUSES**

**LE DIRECTEUR DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE**

---

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.2324-1 et suivants, et R.2324-16 et suivants relatifs aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.214-1 et 7, et D.214-7 et suivants,

Vu l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage,

Vu la demande d'autorisation formulée par la SAS « EVANCIA BABILOU » en date du 1<sup>er</sup> mars 2024,

Vu l'autorisation d'ouverture au public délivrée par Monsieur le Maire de la commune de CLUSES en date du 24 juin 2022,

Vu la convention à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2022 portant expérimentation de la délégation d'autorisation ou avis de fonctionnement des Etablissements d'accueil du jeune enfant du Département de la Haute-Savoie à la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie,

Vu le rapport du professionnel CAF chargé du suivi et du contrôle des Etablissements d'Accueil des Enfants de moins de 6 ans en date du 14 mars 2024,

**AUTORISE LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE SELON LES ARTICLES SUIVANTS**

---

**Article 1 : LE GESTIONNAIRE**

La SAS « EVANCIA BABILOU » est gestionnaire de la crèche collective « Babilou Cluses Chautemps » de catégorie petite crèche, ouverte depuis le 03 août 2022. Elle est située 390 rue Emile Chautemps – 74300 CLUSES.

**Article 2 : LA CAPACITÉ D'ACCUEIL, L'ÂGE DES ENFANTS ET LES HORAIRES**

La capacité d'accueil de l'établissement est fixée à 16 places, pour des enfants âgés de 2.5 mois à 4 ans.

La petite crèche est ouverte **du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.**

**Article 3 : LA DIRECTION ET LE PERSONNEL**

Mme Patricia MOLLIEUX, éducatrice de jeunes enfants occupe la fonction de directrice à hauteur d'1 ETP dont 0.50 auprès des enfants.

Les missions de « référent santé et accueil inclusif » sont assurées par Mme Marie-Catherine PERINET, infirmière diplômée d'Etat, pour une durée minimum de 20 heures annuelles dont 4 heures par trimestre.



21 avenue de Genève  
CS 89027  
74987 ANNECY CEDEX 9

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)



L'effectif du personnel encadrant directement les enfants :

- est d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et un professionnel pour huit enfants qui marchent,
- et respecte la proportion d'au moins 40% de professionnels diplômés et d'au plus 60% de professionnels qualifiés.

Deux professionnels doivent être présents à tout moment auprès des enfants.

#### **Article 4 : LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT**

Les prestations proposées ainsi que l'ensemble des conditions de fonctionnement et notamment l'accueil des enfants doivent respecter les dispositions mentionnées dans le projet d'établissement et dans le règlement de fonctionnement.

Toute modification relative à un des éléments du dossier de l'établissement (direction, locaux, fonctionnement, etc.) doit être portée sans délai à la connaissance de M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales par la direction ou le gestionnaire de l'établissement.

Le règlement de fonctionnement doit être communiqué aux familles et être laissé à leur disposition au sein de la structure.

#### **Article 5 : LA DATE D'EFFET**

La présente autorisation prend effet au 25 mars 2024 et abroge dans son intégralité, le précédent arrêté n°22-06985 du 03 août 2022.

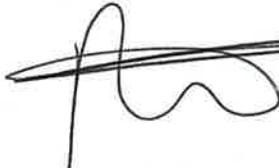
#### **Article 6 : LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

Les dispositions de la présente autorisation de fonctionnement peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Annecy, le 19 mars 2024

f Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales  
de Haute-Savoie

Olivier PARAIRE

  
Murielle NICOD  
Directrice Adjointe  
CAF de la Haute-Savoie